

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS DU MAIRE**

**2025.73 – Maison de la Santé - Bail de location – Autorisation signature - Centre Hospitalier de Novillars**

Le Maire de Maîche,

VU l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 rendue exécutoire le 3 juin 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant la demande du Centre Hospitalier de Novillars, reçue le 02 octobre 2025, pour une location d'un bureau au sein de la Maison de la Santé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025,

**D E C I D E**

**Article 1** : Il sera établi un bail de location avec le Centre Médico Psychologique, Centre Hospitalier de Novillars, domicilié 4 rue Charcot à Novillars, représenté par son directeur, Monsieur Stéphane FILIPOVITCH, pour la mise à disposition de locaux professionnels situés à la Maison de la Santé – 5 rue des Boutons d'Or à Maîche.

**Article 2** : La présente décision sera transmise à Monsieur Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 7 octobre 2025

Le Maire,  
Régis LIGIER



Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20251007-2025-73-AU  
Date de télétransmission : 14/10/2025  
Date de réception préfecture : 14/10/2025

**Ville de Maîche**

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : [contact@mairie-maiche.fr](mailto:contact@mairie-maiche.fr)